



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 29 mars 1999**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 44

Convocation du Conseil Municipal :  
le 12 Mars 1999

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 30 Mars 1999

**Classement dans le Domaine Public - Accès à la Station d'Épuration à  
partir de la rue du Prieuré Saint-Martin**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M.  
Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD,  
Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques  
LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, M. Paul SAMOYAU, M. Luc  
DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Claire MINALI-BELLA, Mme Chantal  
BARRE, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD,  
Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre  
GUERIT, Mme Janine LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M.  
Frédéric ROUILLE, M. Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Guy-  
Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

**Secrétaire de séance :** Guy-Marie GUERET

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Alain BAUDIN donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Françoise GAILLARD donne pouvoir à Mme Marie-Cécile MORISOT.  
Mme Maryse ROUZIER donne pouvoir à M. Gérard NEBAS.  
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Françoise BILLY donne pouvoir à Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD.  
M. Jean-Michel PASSERAULT donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Hervé LAMPIN donne pouvoir à M. Jean PILLET.

**Excusés :**

***Conseillers :***

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D99124

**CONSEIL MUNICIPAL DU 29 mars 1999**

**Urbanisme & Affaires Immobilières**

**Classement dans le Domaine Public - Accès à la Station  
d'Épuration à partir de la rue du Prieuré Saint-Martin**

Monsieur Robert LEON, Adjoint au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Monsieur et Madame [REDACTED] bénéficient d'une autorisation de passage précaire et révocable sur un terrain appartenant à la Ville de NIORT, pour accéder à leur propriété.

Afin de pérenniser cette situation, il peut être envisagé de classer dans le Domaine Public la partie de la parcelle privée appartenant à la Ville de NIORT. A cet effet, une convention interviendra entre Mademoiselle [REDACTED], Monsieur et Madame [REDACTED] et la Ville de NIORT pour définir les modalités de transfert dans le Domaine Public de la partie de propriété de la Ville de NIORT grevée du droit de passage.

Les travaux nécessaires au transfert dans le domaine public sont évalués à 19.270,90 F, suivant le détail ci-dessous :

Déplacement du portail d'accès à la station d'épuration	18 270,90 F
Etablissement d'un document d'arpentage prévoyant la division de propriété en vue de son transfert dans le Domaine Public Communal	1 000,00 F

après avoir pris connaissance du plan,

**A - Mademoiselle [REDACTED] s'engage :**

- à prendre en charge financièrement les travaux et autres prestations nécessaires au transfert de la partie de parcelle BI 482 dans le domaine public communal, au déplacement du portail d'accès de la station d'épuration et aux travaux d'aménagement de l'accès particulier de **Monsieur et Madame [REDACTED]**.

**B - Monsieur et Madame [REDACTED] s'interdisent :**

de demander à la ville de NIORT la réalisation de tout aménagement d'accès sur l'emprise de la partie prévue d'être incorporée dans le domaine public dans l'attente de la réalisation d'une voie publique desservant une opération d'aménagement sur le site de la station d'épuration.

**C - la Ville de NIORT s'engage :**

- 1°) à faire réaliser les travaux de déplacement du portail d'accès
- 2°) à incorporer dans le domaine public communal la partie de la parcelle cadastrée section BI n° 462 pour 670m<sup>2</sup> environ.

**B - Monsieur et Madame [REDACTED] ainsi que Mademoiselle [REDACTED] s'engagent :**

- à faire supprimer les différentes servitudes de passage sur les actes notariés et les documents hypothécaires

-  
Le versement du financement sera effectué avant tout commencement des travaux. A cet effet, un titre de recettes de 19 270,90 Francs sera émis à l'appui de cette convention envers **Mademoiselle [REDACTED]**.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer la convention à intervenir,
- autoriser le transfert dans le Domaine Public de la partie de parcelle cadastrée BI n° 462 pour 670 m<sup>2</sup> environ.

Les frais liés à cette opération seront imputés au chapitre 908 221 - article 2315 pour les dépenses et 908.221 - article 6572 pour les recettes.

**LE CONSEIL ADOPTE**

Pour : 44  
Contre : 0

Abstention : 0  
Non participé : 0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjoint Délégué

Robert LEON

[Ordre du jour](#)